



Ventora Development

RÉPONSE DE VENTORA À LA DÉCLARATION DE CNPAV



October 2025

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

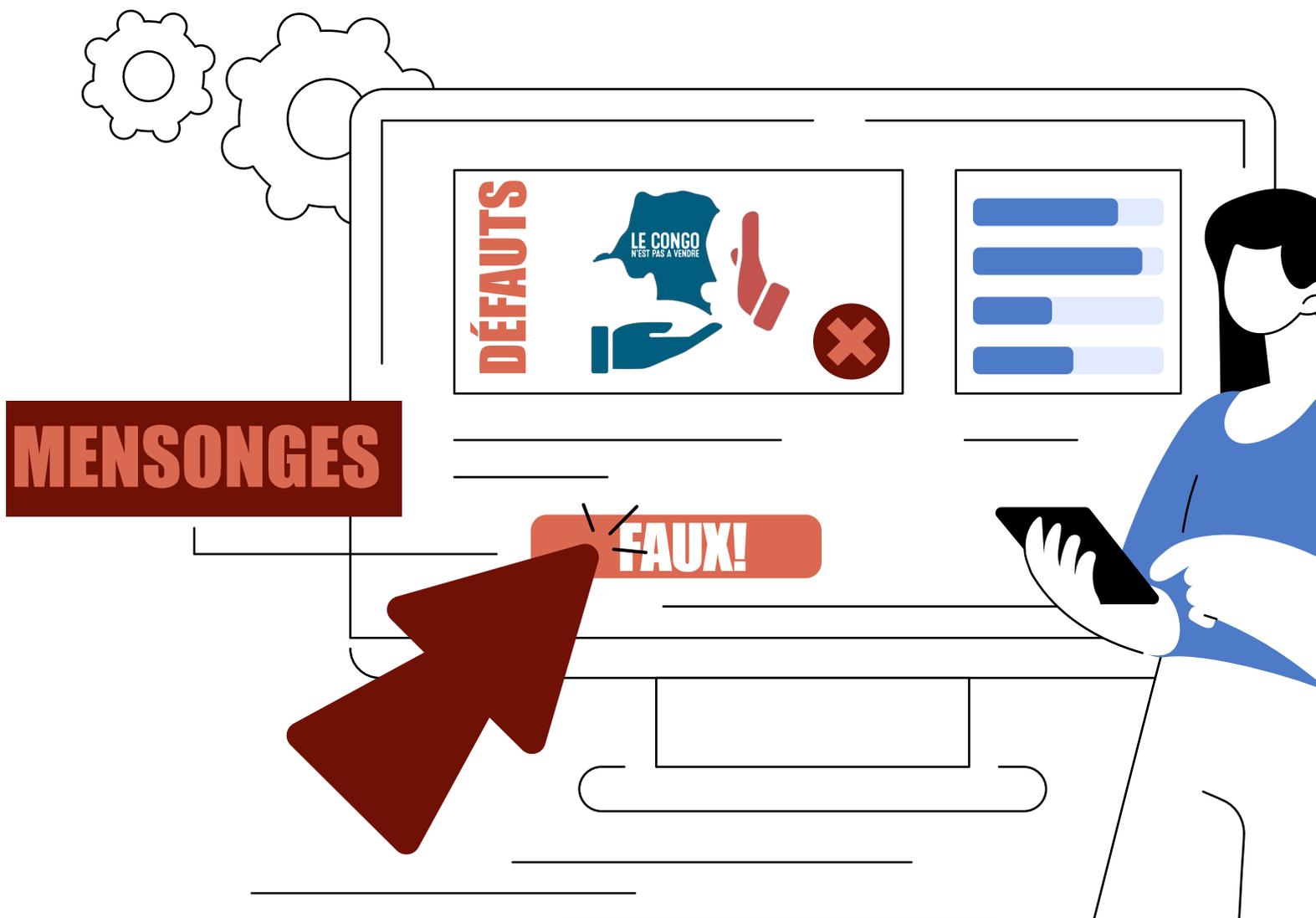
La dernière déclaration de CNPAV est un cas d'école de plaidoyer déguisé en analyse. Elle recycle des allégations réfutées de longue date, présente de façon erronée des faits financiers et ignore les réalités d'investissement et de risque en République Démocratique du Congo (RDC) au début des années 2000. Loin de faire avancer la compréhension du public, elle induit davantage le lecteur en erreur par des omissions sélectives et des déformations délibérées.

Le point le plus notable: l'analyse de CNPAV ignore commodément le Règlement historique de 2022 entre le Groupe Ventora et le Gouvernement congolais. Cet accord souverain a définitivement résolu toutes les questions historiques ; il a été précédé **d'un audit complet des actifs de Ventora**, y compris des Redevances, et a abouti au transfert d'actifs d'une valeur d'environ **2 milliards de dollars** à l'État. Approuvé par une majorité écrasante de la société civile en RDC, ce Règlement a marqué la fin conclusive du chapitre concernant les opérations actives de Dan Gertler dans le pays. Les tentatives de CNPAV de rejuger cette affaire close sont non seulement redondantes, mais manquent de respect à la volonté souveraine et à la procédure régulière de l'État congolais.

Le refus de CNPAV de reconnaître ce résultat révèle un agenda fondé non pas sur des preuves, mais sur une hostilité envers l'investissement international. Il appelle à un audit et à un examen complets tout en ignorant l'audit et l'examen exhaustifs entrepris par le Gouvernement congolais dans le cadre du Règlement.

SI UNE PREUVE SUPPLÉMENTAIRE DE SES TENTATIVES DÉLIBÉRÉES DE TROMPER LES PARTIES PRENANTES EST NÉCESSAIRE, IL SUFFIT DE

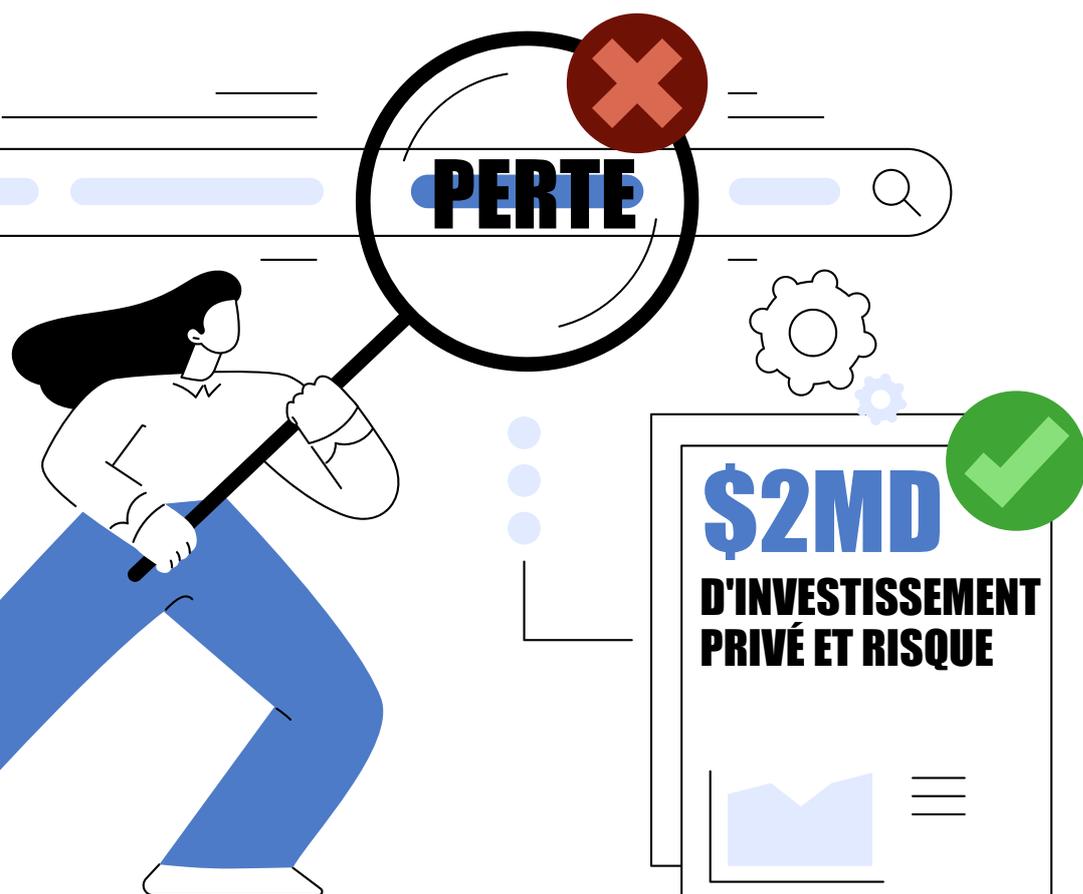
**DE CONSIDÉRER QUELQUES-UNES
DES FAIBLESSES / MANIPULATIONS
DE SA DERNIÈRE DÉCLARATION:** →



#1

IGNORER LA VALEUR DU DÉVELOPPEMENT

L'argument de CNPAV s'effondre sous l'effet d'un examen économique de base. Il compare le prix de vente de 2011 d'un actif à sa valeur plusieurs années plus tard, après environ **2 milliards de dollars d'investissement privé et de prise de risque**, puis qualifie la différence de « perte » pour le pays. Ce n'est pas une analyse; **c'est une arithmétique déconnectée du contexte**. La valeur a été créée grâce aux capitaux d'investissement et aux efforts; et elle reflète aussi l'évolution de la valeur des matières premières au fil du temps — **rien n'a été « pris » à l'État**.



#2

DÉNATURATION DE LA TRANSACTION MUTANDA



La citation répétée par le CNPAV d'un chiffre de **922 millions de dollars** concernant la mine de Mutanda est une distorsion délibérée. **Environ un tiers des actifs inclus dans la vente de cette mine n'ont pas été acquis auprès d'entités publiques**, ce qui rend fausse toute suggestion de « perte pour l'État ». En dénaturant la structure de l'accord, **le CNPAV construit un récit de mauvaise conduite qui n'existe tout simplement pas.**

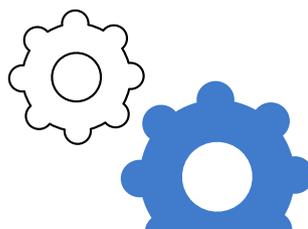
Attribution correcte du produit de la vente de Fleurette en 2017

Total 636 M USD Total 286 M USD

Produits provenant de la vente d'actions acquises par Rowy et Biko en 2011

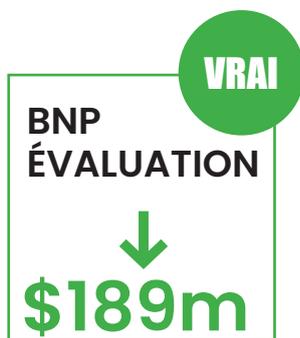
Produits provenant d'actions non liées à la Gécamines

Total 922 M USD



#3

IGNORER LA SEULE ÉVALUATION AUTORISÉE



Le CNPAV méprise la seule évaluation indépendante et contemporaine, le rapport de BNP Paribas **commandé par Gécamines elle-même**. C'est le seul rapport basé sur des données vérifiées de 2010 par BNP Paribas; **qui valorisait les actions de Mutanda à 189 millions de dollars, bien en deçà du prix payé par le Groupe (220 millions de dollars)**, montrant que le Groupe a payé une prime. Cela reste la seule référence crédible de sa juste valeur. **Le silence du CNPAV sur ce point n'est pas accidentel ; c'est une distorsion stratégique.**

Le CNPAV rejette cette évaluation autorisée au profit d'un ensemble arbitraire de rapports d'analystes rétrospectifs et totalement incohérents (dont il admet lui-même que les fourchettes varient d'un facteur de 1 à 3, ce qui prouve leur manque de fiabilité). Ce n'est pas une analyse rigoureuse ; c'est une justification a posteriori pour une conclusion prédéterminée.

#4

EFFACER LE RÈGLEMENT DE 2022



Le CNPAV continue d'exiger l'examen même qui a déjà été réalisé. **Le Règlement de 2022 entre Ventora et le Gouvernement congolais fut une résolution complète et transparente, menée sous l'égide de la Présidence de la RDC et largement soutenue par la société civile.** L'ignorer n'est pas de l'activisme ; c'est une tentative de réécrire l'histoire et **de saper une décision souveraine qui a bénéficié au peuple congolais.**





CONCLUSION

Ventora ne s'engagera pas dans un débat public sans fin avec **une organisation qui agit de mauvaise foi, ignore les faits établis et refuse les normes élémentaires d'honnêteté intellectuelle.** Notre objectif n'est pas de nous attarder sur le passé, **mais de veiller à ce que le dossier reflète la vérité, à savoir que toutes les questions en suspens entre Ventora et la RDC ont été examinées** de manière transparente et résolues de manière définitive en 2022.

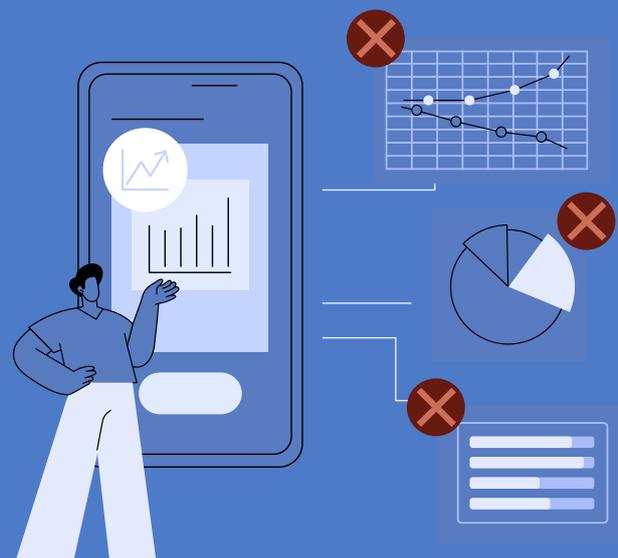
Dans le cadre de ce Règlement, le groupe **Ventora a transféré à la RDC des actifs d'une valeur pouvant atteindre 2 milliards de dollars,** mettant ainsi fin à une longue période d'investissement et de partenariat actifs. Ventora respecte pleinement ce résultat et **souhaite au pays de continuer à tirer parti de ces acquis pour le bien-être de sa population.**



Une autre ironie réside dans le fait que le **CNPAV exige la transparence des autres tout en protégeant ses propres activités de tout examen minutieux.** Qui le finance? Qui façonne ses campagnes? Quels intérêts se cachent derrière son approche sélective? Qu'est-ce qui motive son obsession implacable à l'égard de Dan Gertler concernant des activités commerciales datant d'il y a 15 à 20 ans? **Pourquoi le CNPAV continue-t-il de plaider en faveur de l'annulation de l'accord de 2022 entre la RDC et Ventora, qui entraînerait une perte de 2 milliards de dollars pour la RDC?** Tant que ces questions resteront sans réponse, son autorité morale restera sérieusement remise en cause.



Le rapport du CNPAV n'est pas un exposé ; **c'est une fiction faite d'omissions et de distorsions.** Répéter des mensonges année après année ne les rend pas vrais. La vérité est claire: **la RDC a déjà résolu ces questions, obtenu des avantages significatifs et est allée de l'avant.** Il est temps que le CNPAV fasse de même.





Ventora Development

Ventora Group

dev.ventora@gmail.com